

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

A. LEGOYT

Étude sur la situation et le régime financiers de l'Angleterre

Journal de la société statistique de Paris, tome 2 (1861), p. 289-304

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1861__2__289_0

© Société de statistique de Paris, 1861, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II.

Étude sur la situation et le régime financiers de l'Angleterre.

(SUITE.)

Nous avons dit que, malgré les grands sacrifices de l'Échiquier, le montant de presque toutes les branches de la recette n'a cessé de s'accroître ; c'est ce qu'indiquent les chiffres ci-après :

Douane.

Voici, en millions sterling, le chiffre de son produit net de 1846 à 1860 :

1846	20.5		1851	20.6		1856	22.3
1847	20.0		1852	20.5		1857	21.2
1848	21.0		1853	20.9		1858	23.0
1849	20.6		1854	20.7		1859	23.7
1850	20.4		1855	20.9		1860	21.9

Ainsi de 512.5 millions de francs, en moyenne, de 1846 à 1850, il s'est élevé à 632.5 de 1856 à 1860.

Les articles qui, dans les trois dernières années, ont fourni à la douane son principal revenu (brut) sont les suivants (les sommes sont en millions de francs) :

	1857.	1858.	1859.
Sucre et mélasse	175.5	139.7	149.5
Thé	123.5	134.0	131.8
Café	43.2	41.8	40.6
Céréales et farines	42.1	42.1	44.5
Spiritueux	65.7	57.5	56.9
Vin	50.0	43.3	44.0
Tabac	130.2	131.8	136.6
Bois de construction	14.8	14.5	14.3

Sucre. — La consommation de sucre dans le Royaume-Uni s'est accrue ainsi qu'il suit, de 1801 à 1859, par quintaux de 51 kilogrammes.

PÉRIODES.	CONSUMMATION moyenne annuelle.	MONTANT du droit pour 0/0		PRIX MOYEN à l'entrepôt.		PRIX MOYEN par quintal (droit payé.)		CONSUMMATION moyenne par habitant.	
		sh.	d.	sh.	d.	sh.	d.	liv.	onces.
1801-1804	2,847,519	26	2	48	1	74	3	18	7
1805-1819	2,854,038	29	2	50	3	79	5	16	3
1820-1824	3,385,700	27	4	32	11	60	3	17	12
1825-1829	3,657,745	27	4	33	0	60	4	17	14
1830-1834	3,941,053	24	6	27	1	51	7	18	2
1835-1839	3,903,260	24	1	36	4	60	5	17	1
1840-1844	3,935,712	25	2	38	7	63	9	16	5
1845-1849	5,614,057	14	6	28	5	42	11	22	8
1850-1854	7,154,461	11	6	23	11	35	5	29	1
1855-1859	7,800,000	14	0	31	0	45	0	31	0
1859	8,884,299	14	1	»	»	»	»	34	0

Thé. — La consommation du thé s'est accrue dans les proportions ci-après, par livre anglaise (453 grammes), dans la même période :

PÉRIODES.	CONSUMMATION moyenne en livres anglaises.	MONTANT du droit par livre.		PRIX MOYEN à l'entrepôt.		PRIX MOYEN (droit payé.)		CONSUMMA- TION par tête.	
		sh.	d.	sh.	d.	sh.	d.	liv.	onces.
1801-1804	24,016,255	1	7	3	0	4	7	1	8
1805-1809	23,325,495	3	0 3/4	3	3 1/4	6	4	1	6
1810-1814	24,264,940	3	1 1/2	3	4 1/2	6	6	1	5
1815-1819	24,997,373	3	11 1/4	2	0 1/4	5	10 1/2	1	4
1820-1824	26,956,571	2	9 3/4	2	10	5	7 3/4	1	4
1825-1829	29,402,033	2	5 3/4	2	5 1/2	4	11 1/4	1	5
1830-1834	31,678,328	2	2 1/2	2	2 1/2	4	4 3/4	1	5
1835-1839	36,764,065	2	0 1/2	1	8	3	8 1/2	1	7
1840-1844	37,558,274	2	2 1/2	1	10 1/2	4	0 3/4	1	6
1845-1849	47,200,093	2	2 1/4	1	1	3	3 1/4	1	11
1850-1854	56,124,305	2	0	1	2 1/2	3	2 1/2	2	4
1855-1859	69,000,000	1	6	1	5	2	11	2	8
1859	76,303,161	1	4	»	»	»	»	»	»

Café. — La consommation du café n'a pas, en Angleterre, la même importance. En 1801, elle n'était guère de plus de 1 once (28 grammes) par tête. De 1810 à 1825, elle s'est élevée à 6 onces; de 1825 à 1845, à 1 livre; de 1845 à 1859, à 1 livre 4 onces.

Au commencement de ce siècle, le droit de douane sur le café différait selon la provenance. Ainsi le café de l'Amérique anglaise payait entre 1 sh. 5 d. et 2 sh. par livre; le café des Indes orientales, 2 sh. 7 d., et le café étranger 7 sh. La consommation totale ne dépassait pas alors 1 million de livres. Un dégrèvement considérable ayant été opéré en 1808, elle s'éleva à 8 millions de livres. En 1825, nouvelle réduction du droit à 6 d. par livre sur le café des possessions anglaises, à 9 d. sur le café de l'Inde, à 1 sh. 3 d. sur le café étranger; la consommation atteint alors le chiffre de 15 millions de livres. Après diverses modifications successives du tarif, mais toujours dans le sens d'une taxe différentielle, le droit est fixé, en 1851, à 3 d. par livre sur tous les cafés sans distinction de provenance; la consommation monte presque immédiatement à 55 millions de livres. Après une aggravation temporaire, due aux exigences financières de la guerre d'Orient (4 d. par livre en 1856), le droit de 3 d. a été rétabli en 1857.

Céréales et farines. — Les importations de céréales et farines (dont la libre entrée remonte à 1846), variant selon le degré d'insuffisance de la récolte, et n'obéissant pas, par conséquent, aux mêmes lois de consommation que le sucre, le thé et le café, dont le besoin est permanent et s'accroît en raison combinée de l'accroissement de la population, du développement de la richesse publique et de la quotité du droit, il nous paraît inutile d'en mentionner le mouvement.

Vin. — En 1703, l'Angleterre s'oblige, par le traité de Methuen, à imposer sur les vins français un droit différentiel de 33 $\frac{1}{2}$ p. 100 au profit de ceux de l'Espagne et du Portugal. En 1794, nous trouvons le droit fixé à 4 sh. 6 d. par gallon (4 litres 54 centil.) sur les vins de France, et à 3 sh. sur ceux du Portugal. Pendant la guerre, ces taxes sont respectivement élevées à 19 sh. 8 d. et 8 sh. 3 d. En 1825, elles sont réduites à 7 sh. 2 d. et 4 sh. 10 d. En 1831, le droit différentiel est supprimé, et les vins sont soumis à une taxe uniforme de 5 sh. 6 d., excepté pour le vin du Cap, taxé sur le pied de 2 sh. 10 d. En 1840, le droit est élevé à 5 sh. 9 d. On sait qu'en 1860, à la suite du traité de commerce avec la France, il a été réduit à 3 sh. jusqu'au 1^{er} janvier 1861, et à partir de cette date, à 2 et à 1 sh. par gallon, selon la densité alcoolique.

Par suite de la substitution graduelle des boissons chaudes, de la bière et des spiritueux au vin, trop longtemps frappé de droits prohibitifs, nous ne retrouvons plus, en ce qui concerne les quantités consommées, l'influence ordinaire du dégrèvement de droit. Voici, sur ce point, les chiffres officiels :

ANNÉES.	CONSUMMATION		ANNÉES.	CONSUMMATION	
	totale.	par tête.		totale.	par tête.
	gallons.	gallons.		gallons.	gallons.
1801	7,000,000	0.44	1844	6,200,000	0.25
1811	6,000,000	0.35	1851	6,500,000	0.23
1821	5,000,000	0.26	1858	6,300,000	0.21
1831	5,500,000	0.27	1859	6,700,000	0.24

Spiritueux étrangers. — Le droit sur les spiritueux étrangers a été fréquemment modifié. En 1801, il était, sur l'eau-de-vie et le genièvre, de 16 sh. 1 d. par gallon; plus tard, il a été élevé à 1 l. 2 sh. 6 d. Il est resté à ce taux jusqu'en 1846, époque

à laquelle il a été abaissé à 15 sh. Il est actuellement de 8 sh. 3 d. La consommation a oscillé ainsi qu'il suit :

ANNÉES.	CONSUMMATION		ANNÉES.	CONSUMMATION	
	totale.	par tête.		totale.	par tête.
—	gallons.	gallons.	—	gallons.	gallons.
1801	5,600,000	0.35	1841	3,500,000	0.12
1811	4,300,000	0.23	1851	4,300,000	0.17
1821	4,300,000	0.15	1858	4,500,000	0.15
1831	4,900,000	0.20	1859	4,900,000	0.15

Ici, également, nous constatons l'absence de toute influence de la réduction du droit sur la consommation.

Tabac. — Le droit est de 3 sh. par livre, et n'a pas varié depuis 1831. La consommation ne s'en est pas moins rapidement accrue depuis 1821 :

ANNÉES.	CONSUMMATION		ANNÉES.	CONSUMMATION	
	totale.	par tête.		totale.	par tête.
—	liv.	liv.	—	liv.	liv.
1801	17,000,000	1.06	1841	22,000,000	0.82
1811	21,000,000	1.18	1851	28,000,000	1.1
1821	15,000,000	0.71	1858	34,000,000	1.17
1831	19,500,000	0.81	1859	35,000,000	1.21

Accise.

L'accise est une taxe sur la fabrication à l'intérieur des spiritueux, de la bière, du papier, du sucre, du savon, etc. Il comprend encore les *licences*, le droit de circulation sur les chemins de fer, etc. Voici quelques détails sur les principaux articles soumis à l'accise :

Spiritueux indigènes. — Le droit sur les spiritueux de fabrication indigène était, en 1801, de 5 sh. 4 1/2 d. par gallon en Angleterre, de 64 l. 16 sh. 4 d. en Écosse dans les *Highlands*, et de 7 l. 16 sh. 6 3/4 d. dans les *Lowlands*; de 2 sh. 4 1/2 en Irlande. Ces taxes furent aggravées en 1811 et 1821; mais la formation d'un grand nombre de distilleries secrètes, dont les produits échappaient au droit, en amena la réduction en 1831. En 1841, le droit était de 2 sh. 10 d. en Angleterre, de 5 sh. 8 d. en Écosse, et de 2 sh. 8 d. en Irlande. En 1855, il a été porté à 8 sh. dans la Grande-Bretagne, et à 6, puis à 8 sh. en Irlande. Le droit est donc uniforme aujourd'hui dans le Royaume-Uni. La consommation a donné les résultats ci-après de 1801 à 1859 :

ANNÉES.	CONSUMMATION		ANNÉES.	CONSUMMATION	
	totale.	par tête.		totale.	par tête.
—	gallons.	gallons.	—	gallons.	gallons.
1801	3,200,000	0.20	1841	21,000,000	0.77
1811	13,000,000	0.72	1851	23,900,000	0.87
1821	13,000,000	0.62	1859	23,800,000	0.80
1831	22,000,000	0.91			

On voit qu'après un accroissement marqué de 1801 à 1831, la consommation a cessé, depuis, d'obéir à un mouvement régulier dans un sens quelconque.

Bière. — Le premier droit d'accise sur la drèche remonte à 1797; il fut alors fixé à 6 d. le boisseau (36 litres 34 centilitres). A partir de cette époque, il s'élève graduellement et atteint son premier maximum en 1804. Cette année, il est porté à 4 sh. 5 3/4 d. par boisseau en Angleterre, à 3 sh. 9 d. en Écosse, et à 2 sh. 9 d. en Irlande. En 1817, il est réduit de moitié environ, et après des modifications de nature diverse, il reste fixé, pour le Royaume-Uni, à la taxe uniforme de 4 sh.

La consommation absolue s'est accrue sans relâche de 1801 à 1858, ainsi qu'il résulte du tableau ci-après :

ANNÉES.	QUANTITÉ CONSOMMÉE		ANNÉES.	QUANTITÉ CONSOMMÉE	
	totale.	par tête.		totale.	par tête.
1801	boisseaux. 20,000,000	boiss. 1. 25	1841	boisseaux. 36,000,000	boiss. 1. 35
1811	30,000,000	1. 64	1851	40,000,000	1. 46
1821	29,300,000	1. 40	1858	48,000,000	1. 55
1831	29,300,000	1. 62			

Sur les 50 millions de boisseaux qui acquittent actuellement le droit, 40 millions seulement, ou 4,200,000 quarters (le quarter = 2 litres 90 c.), sont mis en vente, sous forme de bière, par les débitants; le reste est exporté ou employé à d'autres usages. A 3 1/2 barils de bière (le baril de bière anglaise est de 36 gallons ou 136 litres 44 centil.) par quarter de malt, la quantité brassée en 1859 ne saurait être moindre de 530 millions de gallons (24 millions d'hectolitres) qui, au prix de 12 sh. 2 d. par gallon, ont coûté au consommateur la somme de 750 millions de francs.

Le houblon est également frappé d'un droit d'accise, qui est de 2 d. par livre anglaise. Les quantités consommées dépendant des superficies ensemencées et des quantités récoltées, qui varient plus ou moins sensiblement d'une année à l'autre, il serait sans intérêt de les mentionner. Le produit du droit est, en moyenne, de 12 millions de francs par an.

Papier. — Le papier a été imposé pour la première fois en 1712, au taux de 1 sh. 6 d. la rame pour le papier fin et demi-fin, les autres qualités étant taxées proportionnellement. Des droits ultérieurs distinguèrent le papier en première et en deuxième classe. En 1794, le papier à écrire, à imprimer et à dessiner, fut taxé à 2 1/2 d. par livre; le papier de couleur et brun à 1 d.; le brun à 1 1/2 d.; les autres qualités à 2 1/2 d.; le carton à 10 sh. 6 d. par quintal (de 51 kil.); le papier verni à 6 sh. pour le même poids. Ces droits furent doublés en 1801. Après de fortes aggravations en 1805 et 1815, ils ont été réduits, en 1836, à la taxe uniforme de 1 1/2 d. par livre; c'est le taux actuel. On se rappelle qu'en 1860 M. Gladstone en avait fait voter la suppression par la Chambre des communes, mais que ce vote fut annulé par une décision contraire de la Chambre des lords. En 1861, il a été définitivement rappelé.

On constate que la consommation a plus que quintuplé de 1801 à 1859.

ANNÉES.	CONSUMPTION		ANNÉES.	CONSUMPTION	
	totale.	par tête.		totale.	par tête.
1801	liv. 36,000,000	liv. 2. 28	1841	liv. 97,000,000	liv. 3. 80
1811	44,000,000	2. 44	1851	150,000,000	5. 49
1821	52,000,000	2. 49	1859	198,000,000	6. 80
1831	68,000,000	2. 82			

Licences. — Les professions suivantes ne peuvent être exercées sans une licence soumise à un droit dont la quotité varie selon l'importance présumée de chacune d'elles : les commissaires-priseurs (*auctioneers*) ; les brasseurs et détaillants de bière ; les fabricants de malt, de papier et de savon ; les distillateurs ; les fabricants de vins doux (*sweet wines*) ; les marchands de thé et de café ; les fabricants et détaillants de tabacs ; les vinaigriers ; les marchands de vin. On voit que le droit frappe les fabricants ou détaillants de boissons de toute nature.

Chemins de fer. — La taxe sur la circulation en chemin de fer (qui n'a été que l'application à ces voies de communication de la taxe sur les diligences) remonte à 1832. Cette année, elle avait produit, au taux de 5 centimes par quatre voyageurs parcourant un mille (1609 mètres), la somme de 634 liv. En 1859, elle a donné un revenu brut de 350,000 liv. (8,750,000 fr.) pour une recette brute de 24 mil-

lions de liv. st. (600 millions fr.). Les droits sur la locomotion continuent à atteindre, comme avant l'établissement des chemins de fer, les voitures de transport en commun et les chevaux de poste.

L'accise a donné les produits bruts ci-après, de 1845 à 1859 (en millions de livres sterling) :

1846	13.9		1851	14.4		1856	17.3
1847	12.8		1852	14.8		1857	16.7
1848	14.1		1853	15.3		1858	17.0
1849	13.9		1854	16.1		1859	18.1
1850	14.3		1855	16.4		1860	18.2

Timbre.

Le timbre, fixe ou proportionnel, selon la nature de l'acte auquel il est appliqué, frappe les actes judiciaires, les décisions approbatives des testaments et les envois en possession, les legs et successions, les polices d'assurance contre l'incendie, les polices d'assurance maritime, les lettres de change, les récépissés, les chèques (depuis 1860), les licences et certificats, les ordonnances de médecins, les billets émis par les banques. Avant 1860, il frappait également les journaux ; mais il a été remplacé, pour les feuilles remises à la poste, par un droit de circulation.

De 1846 à 1860, le produit total net a donné les recettes ci-après (en millions liv. sterling) :

1846	7.5		1851	6.3		1856	7.1
1847	7.5		1852	6.7		1857	7.1
1848	6.6		1853	6.9		1858	7.8
1849	6.8		1854	7.0		1859	7.7
1850	6.5		1855	6.8		1860	8.0

Income tax (taxe sur le revenu).

Les revenus que frappe l'income-tax sont divisés en cinq catégories ou *cédules*. La cédule A comprend les revenus de la propriété immobilière (terres, maisons, dîmes, revenus manoriaux, mines, forges, pêcheries, canaux, railways, usines à gaz, propriétés diverses et profits généraux tirés de propriétés analogues) ; la cédule B, les revenus des fermiers et autres tenanciers ; la cédule C, les revenus produits par les intérêts de la dette consolidée et flottante, par les dividendes des entreprises industrielles et financières ; la cédule D, les profits du commerce, de l'industrie et des professions libérales ; la cédule E, les traitements, les rentes viagères autres que celles qui sont servies par l'État, les pensions, etc.

De 1843 à 1853, le droit a été de 7 deniers par livre sterl. (2.80 p. 100). Dans cette période, il n'atteignait que les revenus de moins de 150 l. st. (3,750 fr.) et ne s'appliquait pas à l'Irlande.

Mais cette double franchise a cessé à partir de l'année financière 1853-1854, pendant laquelle les revenus de 100 à 150 l. st. (2,500 à 3,750 fr.) ont été taxés, pour le Royaume-Uni, dans la proportion de 5 deniers par l. st. (2.00 p. 100). Voici quelles ont été, depuis, les oscillations du droit :

EXERCICES.	REVENUS			
	de 150 liv. et au-dessus.	p. 100.	de 100 à 150 liv.	p. 100.
1854-1855	d. 14	5. 60	d. 10	4. 00
1855-1856	16	6. 40	11 ½	4. 60
1856-1857	16	6. 40	11 ½	4. 60
1857-1858	7	2. 40	5	2. 00
1858-1859	5	2. 00	5	2. 00
1859-1860	9	3. 60	6 ½	2. 60
1860-1861	10	4. 00	7	2. 80

Le tableau suivant indique, pour chacun des exercices finissant le 5 avril des années ci-après : 1^o le produit total du droit; 2^o le produit pour 1 denier (10 cent.); 3^o celui des revenus compris dans les cédules A et D.

EXERCICES.	PRODUIT	PRODUIT	PRODUIT	PRODUIT
	total.	pour 1 den.	des revenus de la cédule A.	des revenus de la cédule D.
	— millions liv.	— millions liv.	— millions liv.	— millions liv.
1843	5.6	0.849	1.7	0.240
1844	5.5	0.833	1.6	0.226
1845	5.4	0.828	1.6	0.225
1846	5.7	0.863	1.7	0.245
1847	5.8	0.873	1.8	0.253
1848	5.8	0.879	1.7	0.251
1849	5.8	0.875	1.6	0.226
1850	5.7	0.865	1.6	0.224
1851	5.7	0.868	1.6	0.229
1852	5.8	0.879	1.7	0.238
1853	5.8	0.882	1.7	0.243
<hr/>				
1854	7.1	1.100	2.2	0.331
1855	14.3	1.100	4.5	0.333
1856	16.5	1.100	5.1	0.335
1857	16.9	1.100	5.1	0.335
1858	7.9	1.200	2.4	0.329
1859	5.7	1.200	1.8	0.354
1860	10.4	1.200	3.2	0.371

L'effet de la taxation des revenus de 100 à 150 l. st., et de l'extension de l'impôt à l'Irlande devient très-sensible à partir de 1854.

En comparant entre eux les premier et dernier exercices de la 1^{re} période, pendant laquelle le droit a été le même, on remarque que le produit total et celui des revenus D, ramenés à 100, se sont accrus ainsi qu'il suit :

	PRODUIT total.	PRODUIT des revenus D.
1842-1843	100	100
1852-1853	103	101

On a lieu de s'étonner d'un si faible accroissement du produit total de la taxe et surtout de la taxe sur les revenus de la cédule D, quand on songe, d'une part, à l'énorme accroissement de la valeur de la propriété foncière, motivé, en grande partie, par l'achèvement du réseau des chemins de fer et la hausse des produits agricoles; de l'autre, au développement non moins considérable du commerce de l'Angleterre, et, par conséquent, de son industrie manufacturière. Il faut probablement en chercher la cause dans les dissimulations considérables des contribuables, appelés par la loi, à déclarer, chaque année, leur revenu.

Les commissaires du revenu intérieur (*Inland revenue C^{ers}*), comme on sait, faisant allusion, dans leur quatrième rapport, à ces dissimulations, citaient, comme une preuve de leur importance, le fait suivant. L'associé d'une maison de commerce avait déclaré, pendant plusieurs années, 6,500 l. st. de revenu; à la liquidation de la maison, il fut constaté que sa part dans les bénéfices nets avait été en moyenne de 32,000 l. st., par an!

Voici, pour les exercices 1857-1858 et 1859-1860, le montant du droit pour chaque catégorie de revenu imposé :

CÉDULES.	1857-1859.	1859-1860.
	liv.	liv.
A.	127,299,291	128,758,283
B.	33,043,855	32,921,100
C.	29,515,371	29,701,283
D.	84,724,589	89,001,012
E.	18,111,401	19,396,397
	<u>292,694,507</u>	<u>299,778,075</u>

Ces deux totaux se divisent ainsi qu'il suit entre les trois parties du Royaume-Uni:

	1857-1859.	1859-1860.
	liv.	liv.
Angleterre	246,235,294	252,538,331
Écosse	23,903,968	24,427,393
Irlande	22,555,245	22,812,351

Le tableau suivant fait connaître, pour l'année 1859, par quotité de revenus, le nombre des redevables de l'*income tax* appartenant à la catégorie D (revenus du commerce et de l'industrie et des professions savantes); 2° le total des revenus déclarés; 3° l'impôt perçu :

REVENUS.	REDEVABLES.	REVENU total en millions.	IMPÔT perçu.
		liv.	liv.
De moins de 100 liv.	44,895	2. 4	49,794
— 100 à 150	107,406	11. 8	246,683
— 150 à 200	43,769	6. 8	143,041
— 200 à 300	37,989	8. 4	175,527
— 300 à 400	16,953	5. 4	112,697
— 400 à 500	8,371	3. 5	73,352
— 500 à 600	6,131	3. 1	65,679
— 600 à 700	3,569	2. 2	45,997
— 700 à 800	2,361	1. 7	35,688
— 800 à 900	1,964	1. 6	33,591
— 900 à 1,000	941	0. 9	18,219
— 1,000 à 2,000	5,885	7. 6	157,656
— 2,000 à 3,000	1,691	3. 9	81,095
— 3,000 à 4,000	824	2. 7	56,784
— 4,000 à 5,000	513	2. 2	46,902
— 5,000 à 10,000	843	5. 6	116,911
— 10,000 à 50,000	512	9. 7	201,256
— 50,000 et au-dessus	55	5. 1	106,043

Land tax (taxe foncière).

C'est le plus ancien des impôts en Angleterre. Il frappe les maisons et la terre. Sous Guillaume III, il fut fixé à 4 sh. pour 1 liv. sterling de revenu sur toutes les propriétés foncières, sur les traitements et les pensions. Jusqu'en 1798, cette taxe était l'objet d'un vote annuel du parlement. A cette époque, elle reçut de la loi le caractère d'un impôt définitif; mais le redevable eut la faculté de la racheter à un taux déterminé. Ce taux fut sensiblement réduit en 1853. Grâce aux facilités accordées par ces deux bills, de nombreux rachats ont eu lieu et la taxe ne produit guère aujourd'hui au delà de 25 millions de francs. Pour les propriétés qui en sont encore grevées, l'assiette de la taxe remonte à 1692; c'est dire assez combien peu elle est en rapport avec la valeur actuelle du sol. Elle a donné le revenu ci-après dans les 60 dernières années :

	Liv. sterl.		Liv. sterl.
1798	2,037,627	1831	1,167,167
1803	1,506,000	1841	1,218,576
1811	1,333,432	1851	1,147,492
1821	1,281,335	1859	1,131,768

Taxe sur les maisons.

Cette taxe, rétablie en 1851 après une suppression momentanée, est de 6 d. à la livre sterling (2.40 p. 100), sur le revenu de toute maison habitée produisant 500 liv. et plus de revenu, si elle est occupée par un commerçant ou par un détaillant de bière, vins et spiritueux, ou par un fermier; et de 9 deniers (3.60 p. 100) si elle est occupée dans d'autres conditions. Étaient atteints, en 1851, par cette taxe (qui ne s'étend pas à l'Irlande):

128,000 boutiques ou magasins payant une rente annuelle de	6,100,000
48,000 débits de bière — —	2,160,000
22,000 maisons de fermier — —	516,000
307,000 maisons d'habitation — —	15,000,000

Ce nombre de maisons ne représente même pas le 10^e du total des maisons habitées, qui s'élevait, en 1851, à 3,648,347 pour la Grande-Bretagne. La cause de ce faible rapport des maisons taxées au total des maisons, est dans cette circonstance que le plus grand nombre ne produit pas le revenu minimum qui détermine l'application de la taxe.

Assessed taxes (taxes somptuaires).

Elles frappent les domestiques, la poudre à cheveux, les chevaux, les voitures, les chiens, les armoiries et le droit de chasse.

Domestiques. — Le droit actuel est de 1 liv. 1 sh. pour les domestiques mâles de 18 ans et au-dessus, et de 6 sh. 6 d. au-dessous de 18 ans. Les servantes ne sont pas taxées. La taxe s'applique, en moyenne, à 230,000 personnes et produit environ 5 millions de francs.

Poudre à cheveux. — La poudre n'est guère portée aujourd'hui que par les domestiques des pairs titrés. En 1796, la taxe était de 1 liv. 1 sh. par an et produisait 5,250,000 fr. Aujourd'hui, elle est de 1 liv. 3 sh. 6 d. et produit à peine 30,000 fr.

Voitures, chevaux et chiens. — Le droit actuel est de 3 liv. 10 sh. pour toute voiture à 4 roues trainée par au moins deux chevaux, et de 2 liv. si elle n'est trainée que par un cheval. Il est moindre pour les autres voitures. Le nombre des voitures passibles de la taxe était de 244,000 en 1858.

La taxe sur les chevaux est de 1 liv. 1 sh. pour les chevaux de selle et de trait; pour les chevaux des fermiers, des receveurs, des recteurs des paroisses, des prêtres catholiques, des médecins, chirurgiens et pharmaciens, elle n'est que de 10 sh. 6 d. En 1858, le nombre des animaux passibles de la taxe était de 526,000, dont 290,000 appartenaient au commerce. On évalue à 440,000 ceux qu'elle n'atteint pas et qui comprennent les chevaux de l'agriculture, des voitures publiques et des officiers. — La taxe sur les chiens est de 12 sh. par tête. — Celle qui frappe les armoiries produit 1,375,000 livres en moyenne. — Enfin les permis de chasse donnent une recette de 3,625,000 fr.

Les principales taxes somptuaires ont fourni brut au Trésor, dans les trois derniers exercices clos, les ressources ci-après en millions de francs :

	Domestiq.	Chevaux.	Voitures.	Chiens.
1857	18.2	4.7	7.2	5.0
1858	18.8	4.8	7.5	4.9
1859	19.1	4.8	7.6	4.7

Poste.

Les recettes postales ne sont considérées nulle part, pas plus en Angleterre qu'ailleurs, comme le produit d'un impôt. La taxe, modérée surtout comme elle l'est dans ce pays, n'est que la rémunération d'un service rendu. Avant la réforme de 1840,

qui l'a réduite au taux uniforme de 10 centimes pour toutes les lettres circulant dans le Royaume-Uni, sans distinction de distance, elle variait entre 40 centimes dans un rayon de 15 milles (24 kilom.) et 1 sh. (1 fr. 24 c.) pour une distance de 230 à 300 milles (de 370 à 483 kilom.) avec un supplément de 10 cent. pour chaque 100 milles (161 kilom.) additionnels.

En 1839, dernière année de l'application de ce système, le nombre des lettres expédiées dans le Royaume-Uni était de 76 millions. Immédiatement après la réforme, c'est-à-dire en 1840, leur nombre s'était déjà élevé à 169 millions, soit un accroissement de 122.5 p. 100 en une seule année. En 1859, la poste en a transmis 545 millions ou 18 par habitant. Elle a également distribué 80 millions de journaux ou de brochures. Grâce aux facilités qu'elle accorde (facilités inconnues en France, où la poste, sous ce rapport, est restée dans un état voisin de la barbarie), elle a transmis 7 millions de mandats d'une valeur totale de près de 300 millions de francs.

La recette, en 1859, a été brute, de 3,300,000 liv. et nette de 1,400,000 liv. Mais dans les frais d'administration (1,900,000 liv.) figure une allocation de 1,000,000 liv. affectée par le ministère de la marine au transport des dépêches par diverses compagnies maritimes pour les possessions coloniales les plus lointaines du Royaume-Uni.

Bois et Forêts.

Les bois et forêts et autres propriétés ou redevances domaniales ont produit 11 millions de fr. en 1857, 10.4 en 1858 et 10.5 en 1859.

Recettes ou Produits divers.

Les recettes ou produits divers, comprenant le droit sur les pensions et traitements (supprimé depuis 1858), le produit de la vente de matériaux et d'objets mobiliers, les intérêts non réclamés de la dette publique, etc., ont éprouvé, comme tout produit éventuel, d'assez fortes oscillations de 1845 à 1859. Elles ont rapporté au trésor 27.5 millions de fr. en 1857, 39.9 en 1858 et 53 en 1859.

Le chiffre du revenu net total du Royaume-Uni a présenté les variations ci-après de 1845 à 1859 :

MILLIONS DE FRANCS.

1846.	1,345.0		1851.	1,305.8		1856.	1,700.0
1847.	1,287.5		1852.	1,330.2		1857.	1,650.0
1848.	1,335.0		1853.	1,360.7		1858.	1,545.0
1849.	1,323.7		1854.	1,400.5		1859.	1,541.0
1850.	1,320.2		1855.	1,584.1		1860.	1,686.4

II. DÉPENSES.

Le budget des dépenses comprend : 1° les frais de perception des impôts (ces frais n'y figurent que depuis 1855); 2° la dette publique; 3° le gouvernement civil; 4° la justice; 5° les dépenses diplomatiques et consulaires; 6° l'armée et la flotte; 7° les travaux publics; 8° l'instruction publique; 9° les colonies; 10° les dépenses diverses.

Frais de perception des impôts.

Ces frais ont été, à la recette brute, dans le rapport p. 100 ci-après :

1855	1856	1857	1858	1859
6.7	6.5	6.2	6.7	6.8

Voici quelques renseignements détaillés pour chacune des trois années 1855, 1856 et 1857 :

TAXES ET REVENUS.	ANNÉES.	RECETT. BRUTES.		FRAIS DE PERCEPTION ¹ (pensions et secours non compris).	P. 100 de revens.
		liv. st.			
Douanes	1855	21,991,675	1,095,350	4.9	
	1856	23,213,797	1,112,158	4.8	
	1857	23,458,136	958,835	4.1	
Accise	1855	17,042,295	666,175	3.9	
	1856	17,632,139	716,449	4.0	
	1857	18,294,166	702,455	3.8	
Timbre	1855	7,159,540	171,941	2.4	
	1856	7,063,610	181,717	2.5	
	1857	7,396,685	167,724	2.2	
Impôt sur le revenu, taxes somptuaires et foncier	1855	14,147,388	363,210	2.5	
	1856	18,295,535	422,618	2.3	
	1857	19,165,115	477,493	2.4	
Forêts et autres re- venus fonciers do- maniaux	1855	383,758	145,173	37.8	
	1856	421,715	156,073	37.0	
	1857	443,478	196,850	44.4	
Postes	1855	2,635,337	1,479,548	56.1	
	1856	2,767,201	1,554,799	56.2	
	1857	2,909,131	1,610,326	55.3	

Dette publique.

La dette anglaise se compose de trois éléments : la dette permanente, la dette viagère, et la dette flottante. L'intérêt de la première s'élevait, à la fin de 1859, au même chiffre qu'à la fin de 1845, c'est-à-dire à 595 millions de francs. On peut en dire autant de la dette viagère, dont le service exigeait, aux deux époques, une somme de près de 100 millions. Quant à la dette flottante, elle a eu des oscillations plus considérables, puisque la somme de ses intérêts a varié entre 25 millions en 1856, année de guerre, et 10.5 millions en 1845. En réunissant les trois dettes, on trouve que le service des intérêts a absorbé une somme de 717.5 millions (maximum) en 1857, et de 688 millions (minimum) en 1855. Quant au capital, après avoir oscillé, de 1845 à 1853, entre 19.8 milliards (maximum) en 1848, et 19 1/4 milliards (minimum) en 1853, il a obéi, à partir de cette dernière année, à un mouvement de progression marqué, dont le maximum tombe en 1856 (20 milliards 1/4), pour n'être plus ensuite que de 20.2 milliards en 1857, de 20.1 milliards en 1858, et de 20 milliards en 1859.

Voici, au surplus, les chiffres officiels en millions sterling :

ANNÉES.	INTÉRÊT DE LA DETTE			TOTAL.	CAPITAL DE LA DETTE		TOTAL.
	permanente.	viagère.	flottante.		permanente.	flottante.	
1845	23.8	3.9	0.4	28.2	766.6	18.4	785.0
1846	23.7	3.9	0.4	28.0	764.6	18.3	782.9
1847	23.8	3.9	0.4	28.1	772.4	17.9	790.3
1848	23.9	3.8	0.7	28.4	774.0	17.8	791.8
1849	23.9	3.7	0.6	28.3	770.1	17.7	790.8
1850	23.9	3.7	0.4	28.0	769.2	17.7	786.9
1851	23.8	3.7	0.5	28.0	765.1	17.7	782.8
1852	23.7	3.8	0.4	27.9	761.6	17.7	779.3
1853	23.6	3.8	0.3	27.8	755.3	16.0	771.3
1854	23.4	3.8	0.4	27.8	752.2	22.8	775.0
1855	22.9	3.8	0.8	27.6	766.7	26.6	793.3
1856	23.6	3.9	1.0	28.6	779.9	28.0	807.9
1857	23.7	3.9	0.9	28.6	779.6	25.6	805.2
1858	23.5	3.9	0.9	28.5	778.5	25.9	804.4
1859	23.8	3.9	0.5	28.3	786.2	16.2	802.4
1860	23.8	2.5	0.4	26.8	785.2	16.1	801.4

1. Non compris une somme de 2 millions st. pour remboursement de bons de l'échiquier.

On sait que les intérêts de la dette sont payés par la Banque d'Angleterre, qui a reçu jusqu'à ce jour à titre d'indemnité une somme de 340 l. st. par million sterl. en capital, jusqu'à concurrence de 600 mill. sterl., et de 300 l. st. par million pour un autre capital de 180,363,529 l. st. De cette indemnité il y a lieu de déduire toutefois 188,078 l. st. que la Banque paie à l'État pour le maintien de son privilège. Ces conditions viennent d'être modifiées par un acte récent du Parlement dans le sens d'une assez forte réduction de l'indemnité accordée à la Banque. (200,000 l. st. pour le service complet de la dette, au lieu de 250,000.)

En 1859, le nombre des rentiers de l'État s'élevait à 266,719. Ce nombre se répartissait ainsi qu'il suit d'après la quotité de la rente qu'ils touchaient :

	QUOTITÉ de la rente. liv. st.	NOMBRE des rentiers.		QUOTITÉ de la rente. liv. st.	NOMBRE des rentiers.
N'excédant pas	5	93,296	N'excédant pas	300	3,627
—	10	44,020	—	500	2,367
—	50	86,312	—	1,000	1,168
—	100	22,663	—	2,000	375
—	200	12,668	Plus de	2,000	223

Gouvernement civil.

Il comprend : — *a*, la liste civile proprement dite, les dotations des divers membres de la famille royale, et les revenus des duchés de Cornwall et de Lancastre (15 millions de francs environ, somme exclusive des frais d'entretien des résidences royales qui sont à la charge de l'État); — *b*, les dépenses des deux Chambres et des administrations publiques, ainsi que des gouvernements civils de l'Irlande et de l'île de Man (35,104,550 fr. en 1859). Cette catégorie de dépenses a suivi une progression très-marquée, qui paraît devoir s'expliquer en partie par la formation de nouveaux services administratifs à Londres, et le développement des anciens, résultat du progrès très-sensible de la centralisation administrative en Angleterre; en partie, par la mise à la charge du budget de l'État de certaines dépenses acquittées antérieurement par les budgets provinciaux; — *c*, les pensions générales, c'est-à-dire celles qui ne sont pas imputées sur les crédits d'un service spécial (9,165,000 fr. en 1859); — *d*, les dépenses imprévues (très-variables, portées pour 1 million 400,000 fr. au compte de 1857); et les dépenses secrètes (1 million 115,000 fr. en 1859).

Justice.

Le budget de la justice comprend : — *a*, les tribunaux de tout degré et de toute nature, ayant coûté 22,577,875 fr. en 1859; — *b*, les frais de police et de justice criminelle (36,992,775 fr. en 1859); — *c*, les établissements pénitentiaires (23,525,000 fr. en 1859).

La justice est rendue en Angleterre par 449 juges, recevant en tout 13.361,675 fr. Le traitement moyen des juges des Cours supérieures est de 112,000 fr.; celui des juges des juridictions inférieures est de 18,500 fr.

Dépenses diplomatiques.

Elles comprennent : — *a*, les traitements du corps diplomatique (3,500,000 fr.). Le corps diplomatique comprend 2 ambassadeurs au traitement de 23,000 fr.; 33 ministres recevant un traitement total de 97,000 fr.; 33 secrétaires de légation, 12,000 fr.; 29 attachés payés, 9,110 fr., 8 chargés d'affaires et consuls généraux; — *b*, ceux du corps consulaire (4,582,770 fr.); — *c*, les dépenses extraordinaires et frais d'installation (1,525,111 fr.).

Force armée.

Cette dépense, la plus forte du budget anglais, après celle de la dette, s'est accrue ainsi qu'il suit dans la période 1846 à 1860 (en millions de livres sterling) :

Armée. Marine.		Armée. Marine		Armée. Marine	
1846.	9.0 7.8	1851.	8.7 5.8	1856.	25.0 16.0
1847.	10.4 8.0	1852.	9.5 6.6	1857.	13.6 10.4
1848.	9.7 7.9	1853.	9.6 6.6	1858.	12.8 10.0
1849.	8.8 6.9	1854.	12.4 12.1	1859.	14.8 11.0
1850.	8.9 6.4	1855.	29.3 19.0	1860.	17.4 13.0

Ainsi, en 1860, année de paix en Europe, le budget de l'armée et de la flotte anglaise a absorbé environ 761 millions!

Voici quelle a été (en milliers pour le personnel, en millions st. pour les crédits) la force moyenne de l'armée de terre et de mer à diverses époques.

ANNÉES.	Intérieur.	Colonies.	Volontaires.	Crédits votés.	Matelots.	Crédits.
1800-1815. .	144	59	320 ¹	25.0	121	17.5
1816-1820. .	72	49	66	13.0	26	8.0
1821-1830. .	51	38	56	9.2	30	5.7
1831-1840. .	53	43	27	8.2	30	5.2
1841-1850. .	70	46	16	9.0	41	6.8
1851-1853. .	84	46	14	9.2	42	6.8
1854-1858. .	88	44	15	16.5	64	14.2
1859-1860. .	88	44	15	15.0	»	»
1860-1861. .	100	45	150	14.8	»	»

Le chiffre en milliers des matelots et en millions sterl. du crédit pour les trois années suivantes, ont été de 59 et 12 en 1859; de 84 et 13 en 1861 et de 77 et 13 en 1861.

Travaux publics.

Ils comprennent l'entretien des palais royaux et des parcs, la construction et l'entretien des édifices publics, l'entretien d'un petit nombre de ports de refuge et de ponts. Ces divers travaux ont coûté les sommes ci-après dans les trois derniers exercices clos :

1857.	1858.	1859.
23,281,135'	27,000,000'	23,875,000'

En 1835, les travaux publics ne figuraient au budget anglais que pour 4,551,111 fr.

Instruction publique.

Les encouragements à l'instruction publique ont lieu sous la forme de subventions à l'enseignement primaire, aux universités, à des établissements et à des sociétés scientifiques ou artistiques. Les dépenses de cette nature sont en voie d'accroissement régulier, et nul ne songe à s'en plaindre en Angleterre.

SUBVENTIONS.	1857.	1858.	1859.
A l'instruction primaire	10,923,025'	14,926,150'	16,585,875'
A l'instruction supérieure et spéciale .	12,079,000	12,088,700	12,542,475
Total	23,002,025	27,014,850	29,128,350

En 1835, le budget anglais n'affectait qu'une somme de 3,375,111 fr. à l'instruction publique; cette somme a été portée à 32,5 millions pour 1861.

Colonies.

Les dépenses coloniales comprennent: — 1° pour plusieurs des possessions britanniques, les frais du gouvernement civil et militaire, ainsi que le traitement du

1. Non compris 69,000 miliciens.

clergé; — 2° ceux d'établissement des phares hors du Royaume-Uni. Ces dépenses ont exigé les crédits ci-après en 1857-1859 :

1857.	1858.	1859.
3,966,700'	6,480,925'	5,361,475'

Dépenses diverses.

Elles figurent aux comptes rendus financiers avec les cinq subdivisions ci-après (subdivisions qui ne donnent pas toujours une juste idée de la nature des dépenses qu'elles comprennent) :

SUBVENTIONS GRATUITES,	1857.	1858.	1859.
Compensations pour pertes, récompenses de services rendus	7,512,300'	5,869,575'	5,487,950'
Primes pour pêcheries	463,875	405,900	395,550'
Établissements de quarantaine et d'entrepôts .	3,620,925	»	»
Subventions à des institutions charitables et secours à divers	2,454,775	2,479,325	2,366,575
Autres services permanents et temporaires . .	8,396,925	9,043,225	8,885,275

Le tableau ci-après résume (en millions de francs) le budget des dépenses pour les années 1855 à 1859 :

	1855.	1856.	1857.	1858.	1859.
Frais de perception	108.5	114.2	113.6	114.8	115.3
Dette publique (consolidée, flottante et viagère) .	696.6	702.8	717.0	715.6	713.2
Gouvernement civil	62.5	55.5	62.8	61.2	58.7
Justice	60.7	79.8	68.6	77.5	83.1
Corps diplomatique et consulaire	8.1	9.1	9.4	10.3	10.1
Armée et marine	725.5	1,292.5	856.7	624.9	562.7
Travaux publics	21.7	23.7	23.3	25.0	23.8
Instruction publique	16.8	20.4	23.0	27.0	29.1
Colonies	4.3	4.3	3.9	6.5	5.3
Dépenses diverses	34.6	40.9	36.8	18.0	17.3

III. BALANCE DES BUDGETS.

De 1845 à 1860, le budget anglais s'est soldé neuf fois par un excédant de recettes et sept fois par un excédant de dépenses. Les excédants de recettes se sont élevés à 522 millions, et les excédants de dépenses (1847, 1848, 1851, 1856, 1857, 1859 et 1860) à 1 milliard 21 millions.

D'après le tableau ci-après, que nous empruntons à l'ouvrage de M. Léone Levi (*Taxation*), le montant par tête des taxes (il serait plus exact de dire du revenu de l'État, un certain chiffre de recettes provenant de sources autres que l'impôt) aurait suivi la marche ci-après dans les soixante dernières années :

PÉRIODES.	POPULATION.	MONTANT	MONTANT		
		du revenu.	par tête.		
		liv. sterl.	liv.	sh.	d.
1801-1810 . . .	17,000,000	57,000,000	3	7	1
1811-1820 . . .	20,000,000	74,000,000	3	14	0
1821-1830 . . .	22,500,000	58,000,000	2	11	6
1831-1840 . . .	25,500,000	51,000,000	2	0	9
1841-1850 . . .	27,000,000	55,000,000	2	0	8
1851-1858 . . .	28,500,000	60,000,000	2	2	1
1859	29,000,000	66,000,000	2	5	0

Le même auteur, calculant d'après l'accroissement des revenus soumis, à diverses époques, à l'*income tax*, attribue au Royaume-Uni le revenu annuel (brut) suivant (en millions de livres sterling) :

1. Cette dépense figure, à partir de 1858, aux frais de perception des droits de douane.

ANNÉES.	POPULATION.	REVENU			ACCOMMODÉMENT p. 100.
		total.	par tête.		
		mill. liv. sterl.	liv.	sh.	
1800.	16,000,000	230	14	7	9
1841.	26,000,000	450	17	6	95
1858.	29,000,000	600	20	15	31

Ainsi, tandis que le montant par tête des taxes ou recettes aurait diminué d'environ 70 p. 100 de 1801 à 1858, la richesse nationale se serait accrue de 160 p. 100!

IV. COMPARAISON AVEC LA FRANCE.

Il n'est peut-être pas sans intérêt de comparer les recettes et les dépenses des deux pays et de montrer leurs analogies et leurs différences. Pour rendre ce rapprochement le moins inexact possible, nous remonterons jusqu'à l'année 1853, année que l'on peut considérer comme ordinaire, l'Europe ayant joui à cette époque d'une paix profonde, qui ne paraissait pas devoir être troublée de longtemps.

En 1853, les taxes *indirectes* (douanes, accise et timbre) ont produit net en Angleterre un peu plus de 1 milliard de fr. ou environ 79 0/0 du total des recettes. Cette somme se décompose ainsi qu'il suit en monnaie française :

	MILLIONS.	P. 100.
Douanes	522.5	38.40
Accise	383.4	28.18
Timbre	174.4	12.82

Les taxes *directes*, comprenant les taxes somptuaires, l'impôt sur le revenu et la taxe sur la propriété foncière, ont donné les produits nets suivants :

	MILLIONS.	P. 100.
Taxes somptuaires	78.8	5.79
Taxes sur la terre et le revenu	139.7	10.27

Les *recettes diverses* dénommées ci-après ont donné, net, les ressources dont le chiffre suit :

	MILLIONS.	P. 100.
Poste	27.6	2.03
Produits domaniaux	10.5	0.77
Recettes éventuelles diverses	23.7	1.74
Totaux	1,360.6	100.00

Ainsi, tandis que, sur une recette totale de 1,361 mill., les taxes *indirectes* ont rapporté plus de 1 milliard ou 79 0/0, le montant des taxes *directes* n'a pas dépassé 218 mill. 1/2 ou 16 0/0.

En France, les recettes ordinaires, autant que possible de même nature, se classent ainsi qu'il suit, par ordre d'importance, en 1853, déduction faite des droits de perception et d'exploitation :

	MILLIONS.	P. 100.
<i>Contributions indirectes :</i>		
Douanes	124.2	10.00
Revenus indirects proprement dits	311.0	25.05
Timbre et enregistrement	274.6	22.12
	709.8	57.17
<i>Contributions directes</i> ¹	410.3	33.05
<i>Recettes diverses :</i>		
Poste	16.5	1.34
Domaine	46.7	3.77
Produits et revenus divers	58.0	4.67
	531.5	42.83
Totaux	1,241.3	100.00

1. Y compris le produit des centimes départementaux et communaux.

On voit que ce sont également les contributions indirectes qui fournissent aujourd'hui les ressources les plus considérables au trésor, puisqu'elles produisent 54 0/0 du total des recettes, et les contributions directes seulement 31 0/0. Ce résultat est dû aux progrès de la richesse publique, et, par suite, à l'accroissement rapide des consommations de toute nature. On peut même dire qu'avec le maintien de la paix, la prédominance du rôle des taxes indirectes dans nos recettes, en présence de la presque immobilité de l'impôt foncier, se caractérisera chaque année davantage.¹ Toutefois, pendant que les taxes directes n'ont donné, en Angleterre, que 16 0/0 de la recette totale, elles ont contribué à cette recette, en France, pour 33 0/0. Ce revenu, assis, en France, sur le sol, participe de sa fixité, et n'est pas sujet, comme la taxe sur le revenu, par exemple, à des oscillations déterminées par les circonstances qui élèvent ou abaissent les bénéfices du commerce et de l'industrie. Quant à la taxe foncière, en Angleterre, nous avons vu que son assiette n'a pas été modifiée depuis le milieu du dix-septième siècle. Elle produit une somme à peu près fixe de 28 millions.

La comparaison des dépenses des deux pays, en 1853, s'établit ainsi qu'il suit :

En 1853, les dépenses du Royaume-Uni ont été de 1,279,371,000 fr., et se sont réparties entre les divers services dans les proportions ci-après :

	MILLIONS.	P. 100.
Dette consolidée	685.9	} 54.76
Dette flottante	9.2	
Liste civile, dotations et administration civile	176.1	14.22
Armée	165.1	} 31.02
Marine	242.0	

Voici les dépenses autant que possible analogues pour la France :

	MILLIONS.	P. 100.
Dette consolidée (amortissement compris) . .	287.9	} 31
Intérêts et amortissement de certains emprunts	10.3	
Dette flottante et intérêts des cautionnements	33.7	
Rentes viagères et pensions	46.2	} 31
Dotations et administrations	385.7	
Armée	323.0	} 38
Marine	102.8	

D'après les documents qui précèdent, le rapport entre chaque grand groupe de dépenses s'établirait ainsi qu'il suit pour les deux pays :

	DETTE flottante.	DOTATIONS ET DÉPENSES de l'ordre civil.	DÉPENSES militaires.	TOTAL.
Angleterre . . .	54	14	32	100
France	31	31	38	100

Il résulte de ces chiffres que l'administration intérieure coûte sensiblement plus cher en France qu'en Angleterre. Mais il importe de savoir qu'en France le budget de l'État est obligé de satisfaire à des besoins auxquels il reste étranger de l'autre côté du détroit. Ainsi, dans le Royaume-Uni : 1^o le clergé est rétribué sur le produit de la dîme (en partie rachetée aujourd'hui) et des biens de l'Église; 2^o l'État n'intervient dans les

1. Voici quel a été le rapport des deux natures de produits en 1830 et 1859. Il s'agit ici des produits bruts.

	TOTAL des recettes ordinaires.	CONTRIBUTIONS directes.	P. 100 du total des recettes.	CONTRIBUTIONS indirectes.	P. 100 du total des recettes.
	— millions.	— millions.	—	— millions.	—
1830. . . .	971.0	330.7	34.06	574.5	59.07
1859. . . .	1,728.1	473.2	27.38	1,101.3	63.70

dépenses de l'instruction publique que sous la forme de subventions, et seulement au profit des établissements qui consentent à se laisser inspecter par ses agents; 3° les travaux publics, dont la part est si grande dans nos dépenses publiques, ne figurent que pour une somme très-minime au budget anglais, qui n'a point à pourvoir à l'entretien des routes, canaux et ports de commerce; 4° l'agriculture et le commerce ne sont également l'objet d'aucun encouragement officiel en Angleterre, sauf peut-être une faible prime pour les pêcheries; 5° une grande partie de la justice civile et criminelle est rendue gratuitement par les juges de paix, choisis parmi les propriétaires fonciers les plus considérables des comtés; 6° l'administration provinciale est entre les mains des mêmes magistrats, qui y pourvoient gratuitement, le gouvernement n'étant pas représenté, comme en France, dans les comtés et les paroisses, par des agents de son choix et rétribués, pour la plupart, directement par l'État; 7° enfin, en chargeant les banques d'Angleterre et d'Écosse, moyennant une prime déterminée, de l'encaissement de l'impôt, du service de la dette et du paiement des dépenses publiques, sur mandats délivrés par les ordonnateurs, l'État s'est exonéré, en Angleterre, d'une notable portion des frais qu'entraîne notre système de perception et de paiements.

La conclusion à tirer des faits qui précèdent, c'est que les budgets des deux pays diffèrent essentiellement au point de vue de la nature de leurs recettes et de leurs dépenses. Aussi toute comparaison à ce sujet ne saurait-elle conduire à un résultat vraiment utile, vraiment pratique.

On peut en dire autant du système de perception en vigueur dans les deux systèmes financiers. Il est certain qu'en rapprochant (lors même que les documents officiels fourniraient exactement tous les éléments de cette étude) la recette de la dépense qu'elle provoque, en France et en Angleterre, on s'exposerait, faute de connaître le mécanisme de l'assiette et de l'encaissement de l'impôt des deux côtés, à de très-graves erreurs. Voici, au surplus, pour la France, pour les mêmes années, et autant que possible pour les mêmes natures de recettes, un tableau analogue à celui que nous avons donné pour l'Angleterre.

TAXES ET REVENUS.	ANNÉES.	RECETTE BRUTE.	FRAIS de perception.	REVENU p. 100.
Contributions directes	1855	433,332,728 ^f	16,559,266 ^f	3.82
	1856	445,356,498	16,710,648	3.75
	1857	451,425,826	17,061,343	3.78
Enregistrement, timbre et domaines .	1855	310,400,356	12,433,135	4.00
	1856	325,292,057	12,487,264	3.84
	1857	353,888,725	12,644,000	3.57
Forêts et pêches	1855	26,510,500	6,686,042	25.22
	1856	26,542,500	6,877,938	22.15
	1857	25,942,500	7,049,800	27.18
Douanes et contributions indirectes . .	1855	542,382,000	107,975,270	19.91
	1856	561,437,000	94,608,553	17.03
	1857	636,198,000	104,328,572	16.40
Postes	1855	56,349,000	35,284,908	62.62
	1856	57,262,000	35,409,613	61.84
	1857	56,259,000	35,379,760	63.06

(La fin au prochain numéro.) A. L.

ERRATA. — Page 256 du précédent numéro, ligne 17 par en bas, après les mots *se combine avec*, lisez *l'hydrogène* de l'air.

Le gérant, O. BERGER-LEVRAULT.